



ASSOCIATION C.E.R.A.D.E.R 24

Collectif : Elimination Rapide de l'Amiante
Défense des Exposés aux Risques
16bis, impasse du moulin de Canselade
24100 BERGERAC
tél : 06 88 46 55 33
cerader24@wanadoo.fr

Mr DELPON
Député de BERGERAC
Vice-président de la commission « amiante »
De l'assemblée nationale

Le 6 août 2018

Réf : N° 22 06 08 18 R.V

Monsieur le député,

Je m'adresse à vous au nom du CERADER 24 dont je suis co-président (également co-président de la CAVAM) pour vous dire notre étonnement et vous demander d'intervenir auprès de la commission parlementaire « amiante » afin de répondre à notre demande d'audition dont je vous rappelle l'origine :

C'est le 2 mars 2018 que notre association CERADER 24 est venue vous rencontrer pour vous rappeler l'importance de la problématique amiante en particulier sur tous les aspects « humains » qu'elle recouvre et l'urgence qui en découlait d'agir pour éradiquer ce poison de nos vies.

Nous vous avons également présenté le projet de « pôle public d'éradication de l'amiante » élaboré par la CAVAM – notre association nationale - et montré toute sa cohérence et son importance.

Nous avons ajouté à cette présentation notre demande de rencontre avec la nouvelle commission parlementaire pour lui apporter nos propositions qui rejoignent sur certains points les orientations du parlement européen.

Après un début de rencontre difficile, la discussion vous a démontré – et sans doute convaincu – du besoin de traiter rapidement de ces questions et nous avons noté ceci :

- la commission parlementaire venait de se mettre en place depuis le 15 février 2018
- vous n'étiez pas dans cette commission mais nos explications vous ont conduit à y entrer et à en être vice-président.
- vous avez également soutenu notre projet de « pôle public » par une question écrite à ce propos en direction du gouvernement.
- vous avez encore soutenu notre démarche pour qu'un « pilote éradication » soit installé à BERGERAC en vue de son application industrielle (si le succès en demi-grand était

concluant), ce dont nous vous avons remercié au nom de nos associations mais nous cherchons à comprendre la suite et comptons sur vous pour nous éclairer et remédier au problème rencontré.

La date du 2 mars rappelée en premier montre que notre demande (et les suites qui ne lui ont pas encore été données) était bien la première qui soit arrivée à cette commission et c'est pourquoi nous nous sommes étonnés d'apprendre que les consultations des organisations ou associations étaient commencées sans que notre association ni la CAVAM ne soient encore invitées.

Alors nous vous posons 2 questions auxquelles vous pourrez répondre sans difficultés en tant que vice-président.

- comment la commission établit-elle la liste de ses auditions ... quelles en sont les priorités ?
- serons-nous prochainement auditionnés pour aborder les sujets qui préoccupent nos adhérents et leurs familles (problématique, projet de pôle public et questions sur le PLFSS)

Sachant que vous connaissez parfaitement les questions que nous soulevons à nouveau, nous ne doutons pas un seul instant de votre intervention et de votre diligence pour répondre aux adhérents de notre association (ainsi qu'à la CAVAM) qui vous ont adressé ce courrier.

Dans cette attente, veuillez croire, monsieur le député en nos respectueuses salutations.

Pour le CERADER 24 (et la CAVAM)

R. VINCENT